

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Tracteur	MASSEY - FERGUSON	5 9 5 - 8 R	CH 4261 36
Constructeur	MASSEY FERGUSON SA Le Plessis-Robinson (F)		
Identification	"595 8R" sur la plaquette du constructeur "CH 4261 36" sur la plaquette de l'importateur "595 8R." devant le No du châssis (que sur le châssis)		
Plaquette constr.	à droite, latéralement sur le tableau de bord (plaquette de l'importateur au même endroit)		
N° du châssis	à droite, à l'avant en haut sur le longeron		
Ident. du moteur	"318" à gauche, à l'arrière latéralement sur le bloc		
Importateur princ.	SERVICE COMPANY LTD Landmaschinen Usterstrasse 124 8600 Dübendorf		
Véhicule homologué	595 8R 135 085	Signes fixes dans code du type	595 8R

Chassis	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4
Direction	hydrostatique avec assistance hydraulique
Transmission	méc. part. synchron. + boîte compl. route / terrain
Nombre de vitesses	4x2 = 8 Entraînement toutes roues *
Frein de service	hydraulique à disques multiples dans bain d'huile, sur les roues arrière; frein indépendant: 2 pédales avec verrouillage
Frein auxiliaire	mécanique, à disques multiples dans bain d'huile, sur les roues arrière
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire
Ralentisseur	-
Contrôle 2 circ.	-

Moteur	PERKINS	Type	3 1 8
Construction	en ligne	Temps	4
Carburant	D	Position	avant
Refroidiss.	eau	Nombre cylindr.	4
Alésage	114,3	Course	127
Cylindrée	5210	CV-impôt	26,53
Puissance en CV	88 DIN	à U/min	2000
Bruit	83 dB/A	à U/min	2050
Silencieux	1 = 605x210x120 mm		
Mesure des gaz	Bacharach 3,0 / Bosch noircissement 2,6		
Déparasitage	- à 1900 t/min		

Carrosserie	tracteur avec cabine de sécurité (OECD No CS 1010A)		
Nombre de portes	1	Indic. vit.	-
Ceintures sécurité	-	Rétroviseur	à gauche + à droite
Cale	1 = 395x300x180 mm	Attelage	AR = broche
Antivol	-		
Nombre de places	t 1 av	centre	ar
Dimensions	Int. ext.		
Longueur	4270	Empattements	2610
Largueur	(2040-2840) 2040		
Hauteur	2830	Vole	av 1660 ar 1520
Porte à faux	lat. av 620	Voles	av 1560 - 1880
	ar 1040	Braquage	g 11000 d 11000
Distance volant - vers l'avant du véhicule			

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	1750	2180	4630
Charge utile	-		
Poids total	8100		
Garantie fabr.	12,4/11-28	16,9-38	(Variantes voir remarques)
Dimens. pneus	6 / 1,7	8 / 1,7	
Ply / bar	2500	5040	
Charge pour V max	30	30	
Garantie poids remorquable avec frein	-		
Garantie poids remorquable sans frein	-		
Garantie poids de l'ensemble	-		
Poids remorquable testé	-		
Vitesse maximale selon le constructeur	25 km/h		
Vitesse maximale testée à 2050 t/min au moteur, 650/1025 t/min à la prise de force	25 km/h		

+) §)	
Equipement	
Feux de route	CR (E)
Feux de croisement	CR (E)
Feux de position	A (E)
Feux rouges	R-S1 (E)
Feux stop	R-S1 (E)
Climoteurs	av 1 (E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av ar 2+2/ I (E)
Feux de gabarit	av ar
Feux complément.	
Eclairage plaque	
Essuie-glace	1 balais
Avertisseurs	SEIMA SHF 10 CH 5 1201 04
	ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Tracteur	
Marque et type	MASSEY FERGUSON	595-6R
Homologation		
N°	CH 4261 36	
Carrosserie	tracteur avec cabine de sécurité	
Places	total 1	avant
Poids à vide	4630	Carburant D
Charge utile	-	CV-impôt 26,53
Poids total		Cylindrée 5210

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Transmission : entraînement sur toutes les roues, les roues AV pouvant être libérées; blocage du différentiel AR.
- +) Equipement : admise pour raisons techniques: la hauteur des feux de position, des feux rouges et des clignoteurs.

§) A noter dans le permis de circulation:

- (101) - 1 plomb sur butée de pleine charge;
 - lorsque la largeur du véhicule dépasse 2100 mm, des feux de gabarit sont obligatoires;
 - les catadioptrés AR doivent être montés à moins de 400 mm du bord;
- ne peut circuler sur la voie publique qu'avec une largeur n'exédant pas 2500 mm.

Seuls peuvent être immatriculés sur la base de la présente fiche d'homologation, les véhicules équipés d'une plaquette de l'importateur.

Lieu et date de l'homologation
Dübendorf, 12.04.77

Homologation fédérale des types de véhicules

